

HC/GAP

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DU CONSEIL

MINISTERE DE L'EDUCATION
NATIONALE & DE LA CULTURE

DECRET

-;-

ANNEE 1965 N° 15 /PC/MF PTAS

SOMMAIRE :
Engagement.-

-;-

LE PRESIDENT DU CONSEIL
CHEF DU GOUVERNEMENT

AMPLIATIONS :

Original	1
J.O.R.D.	1
M.F.P.T.A.S.	1
P.C.	8
D.F.P.	1
M.E.N.C.	7
D.P.	2
D.G.F.	4
D.B.	1
D.C.	2
Solde	2
D.G.E.	10
Lycée	1
Intéressé	1
GE/2	1

VU la Constitution de la République de Dahomey

VU le décret n° 33/PR du 25 Janvier 1964 portant formation du Gouvernement de la République de Dahomey ;

VU le décret n° 64-54/PC-SGG du 2 Mai 1964 réorganisant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions Membres du Gouvernement ;

VU la Loi n° 59-21/ALD du 31 Août 1959 portant statut général de la Fonction Publique du F et les actes qui l'ont modifiée ;

VU le décret n° 59-218 du 15 Décembre 1959 po- modalités communes d'application du statut de la Fonction Publique du Dahomey et les qui l'ont modifié ;

VU le décret n° 59-222 du 15 Décembre 1959 règlement sur la rémunération, les inde- avantages matériels divers alloués aux naires des administrations et établis- blics de l'Etat et les actes qui l'ont

VU le décret n° 63-5/PR-MEFP du 17 Janvier tant statuts particuliers des Corps appart au cadre des Personnels de l'Enseignement Second Degré ;

SUR la proposition du Ministre de l'Educ- Nationale et de la Culture ;

WISE :
LE CONTROLEUR
FINANCIER,

C. MIDAHOEN./-

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Conformément aux dispositions du décret n° 63-5/PR-MEFP du 17 Janvier 1963 Pierre, titulaire d'une licence d'Enseignement diplôme d'Etudes Supérieures d'Histoire et de Humanistes du Centre d'Etudes Supérieures de de Tours, est nommé dans le cadre des Personne- gnement du Second Degré, en qualité de Professe- et affecté au Lycée Béhanzin à Porto-Novo.

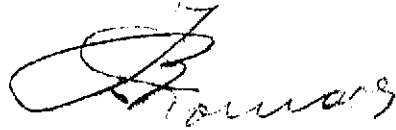
ARTICLE 2.- Les solde et accessoires de l'intérêt

L
I
B
R
E

-3-

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prend effet pour compter du 12 Octobre 1964, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./-

COTONOU, le 13 Janvier 1965



Justin AHOMADEGBE-TOMETIN./-

VU :

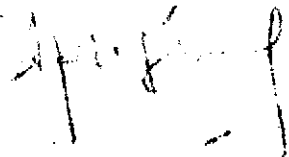
LE MINISTRE DE LA FONCTION
PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DES
AFFAIRES SOCIALES,



Th. PAOLETTI

VU :

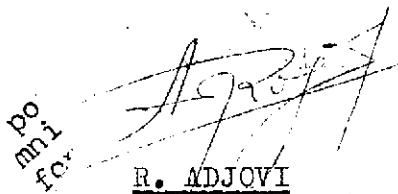
LE MINISTRE DES FINANCES,
DES AFFAIRES ECONOMIQUES
ET DU PLAN,



F. APLOGAN

VU :

LE MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE ET DE LA CULTURE,



R. ADJOVI

po
mi
for

L I R E

M. HACHEME Constant Thomas
Mme. ODOUNHARO (née AYETOLA
Marie-Thérèse)

à/c du I - I - 63
à/c du I - I - 63

Le reste sans changement

COTONOU le 13 Janvier 1965

VOISE :

LE CONTROLEUR FINANCIER

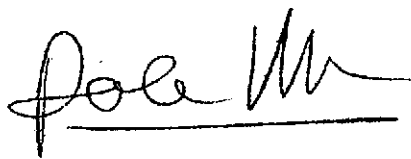

C. MIDAHUEN.



Justin AHOMADEGBE TOMETIN/

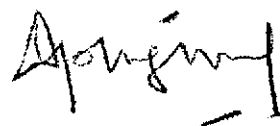
VU :

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL, ET DES AFFAIRES SOCIALES



VU :

LE MINISTRE DES FINANCES DES AFFAIRES ECONOMIQUES
ET DU PLAN,



AMPLIATIONS/

Original	I	I.P.	2
J.O.R.D.	I	Département.	I
P.C.	4	S/Préfets	2
M.F.P.T.A.S.	I	Intéressés	2
D.P.	6		
C.F.	I		
Solde	2		
Trésor	I		
M.E.N.C.	7		
D.G.E.	20		
D.P.D.	2		

VU :

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE
ET DE LA CULTURE,


R. ADJOVI.